

# Vérités de campagne

## **Le double discours du syndicalisme agricole au pouvoir**

— *Une enquête réalisée par Gilles Luneau*





### GILLES LUNEAU

Auteur-réalisateur de documentaires, notamment pour Arte et France Télévisions, grand reporter, puis rédacteur en chef, Gilles Luneau mène de front, depuis longtemps, une carrière de journaliste, de documentariste et d'écrivain. Il a été collaborateur régulier du Nouvel Observateur pendant plus de vingt ans, pour le service politique étrangère, avant de rejoindre Géo. Après avoir co-fondé l'Agence de Presse Libération, il a travaillé avec la plupart des grands titres de la presse écrite française, de Libération à Paris-Match. Il a également enseigné le journalisme (EPJT-Tours) et l'écriture documentaire (IFFCAM-Poitiers). Il a été à l'origine de la chaîne de télévision Campagnes TV, son conseiller des programmes et un de ses débatteurs réguliers. Ses connaissances en matières agricole, agroalimentaire et climatique en font un expert reconnu sur ces sujets. Il a notamment publié « Les Nouveaux Paysans », « La Forteresse agricole », « Atlas du climat », « Campagnes, l'alternative ! » et avec José Bové « Hold up à Bruxelles », « l'Alimentation en otage ».

— Enquête réalisée pour Greenpeace France par Gilles Luneau, journaliste d'investigation.

---

# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>4</b>
Qui dit climat, biodiversité et santé dit agriculture .....	4
Qui dit agriculture dit forteresse agricole .....	4
<b>ÉTAT DES LIEUX</b> .....	<b>6</b>
<b>UNE DÉMOCRATIE BIAISÉE</b> .....	<b>10</b>
<b>FRACTURE ÉLECTORALE</b> .....	<b>12</b>
<b>FOCUS SUR DES PRATIQUES DU SYNDICAT MAJORITAIRE</b> .....	<b>14</b>
Une crise de l'élevage sans précédent .....	14
<i>Double face</i>	
<i>Crise laitière</i>	
<i>Crise de la viande</i>	
<i>Impossible réforme du système par le système.</i>	
Asymétrie de la fortune agricole .....	17
Ne touchez pas au grisbi ! .....	18
<i>Soutien à l'élevage en zone difficile.</i>	
<i>Soutien à l'agrobiologie.</i>	
<i>Soutien aux petites fermes.</i>	
<i>Un art consommé du dévoiement</i>	
<i>Emploi</i>	
<b>Foncier</b> .....	<b>21</b>
<i>En Normandie, le cumul des mandats et des terres</i>	
<i>Spéculation foncière dans le Grand Est</i>	
<i>Sabotage d'un parc national</i>	
<b>Ressource en eau</b> .....	<b>24</b>
<b>Agroalimentaire</b> .....	<b>25</b>
États généraux de l'alimentation .....	26
Une campagne électorale atone .....	28
Des Parlements de la nourriture et de la nature .....	30

# PRÉAMBULE

## Qui dit climat, biodiversité et santé dit agriculture

Dès que l'on aborde les questions du climat, de la biodiversité, des ressources en eau, de la qualité de la nourriture et de la santé, l'agriculture est omniprésente et incontournable.

**Physiquement**, l'agriculture occupe 52 % du territoire métropolitain (28,669 millions d'hectares sur 55,169 millions)<sup>1</sup>. Sur ces 28,669 millions, 1,74 étaient engagés en bio fin 2017 (+13,4% par rapport à 2016)<sup>2</sup>.

**Économiquement**, elle représente un chiffre d'affaires de 71,8 milliards d'euros<sup>3</sup> qui lui donne la première place en UE avec 16,7 % de la production en valeur. Elle pèse 3,1 % du PIB national (qui s'élève au total à 2291,7 milliards d'euros<sup>4</sup>) à rapprocher des 180 milliards d'euros<sup>5</sup> de l'industrie agroalimentaire. Agriculture et agroalimentaire pèsent 11 % du PIB français (chiffres 2017).

**Socialement**, elle emploie 824 000 personnes dont 564 000 chefs d'exploitation sur 437 000 fermes (dont 36 691 en bio), soit 2,87 % de la population active (28,7 millions)<sup>6</sup>.

**Politiquement**, l'agriculture est un secteur économique très administré, à la fois au niveau européen et national. L'agriculture française bénéficie d'un crédit de 5,12 milliards d'euros au ministère de tutelle et de 1,5 milliard d'euros d'allègements fiscaux. À cette somme s'ajoutent les 9 milliards d'euros par an versés par l'UE à l'agriculture française<sup>7</sup>.

## Qui dit agriculture dit forteresse agricole

Quand on aborde les questions agricoles et agroalimentaires, les Organisations professionnelles agricoles (OPA) sont omniprésentes et incontournables. Ce vocable prête à confusion car sous une appellation qui sous-entend le regroupement total de la profession, il dissimule une bande de

quatre qui exclut du jeu institutionnel, politique et économique près de la moitié de la représentation syndicale paysanne et la quasi-totalité des modèles agricoles alternatifs à l'agro-industrie. En effet, les OPA se réduisent à la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et à sa section Jeunes agriculteurs (JA), la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA) et l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA), les autres syndicats en sont exclus ainsi que la Fédération nationale de l'agriculture biologique. Ces quatre-là représentent les branches de l'empire agricole, disséminés en filières, en associations, organismes financiers, entreprises privées, coopératives, chambres consulaires, syndicats locaux, départementaux, régionaux, organismes de formation, groupements d'achat et d'utilisation de matériels, centres de gestion, services de remplacement, organismes de recherche, commissions ad hoc, clubs de réflexion... Il faut imaginer qu'au fil de 70 ans de construction, ces structures ont tissé des liens, articulé des complémentarités et des partages de marchés ; entremêlé le privé et le public ; cultivé des solidarités et des inimitiés. Bref, cette galaxie s'est rendue indispensable et obscurcit souvent le ciel des politiques agricoles en faisant prendre aux parlementaires nationaux et européens pour des biens communs les intérêts particuliers et leurs logiques propres.

**L'orientation de la production agricole** se lit dans les modalités de transfert d'argent public. Depuis les années soixante, l'orientation est définie dans le cadre de la cogestion de l'agriculture par le gouvernement et les OPA. Cette pratique s'est imposée dans les années 1970, par des conférences annuelles et par les réunions du Conseil de l'agriculture française (CAF) composé des OPA qui signifient au ministre de l'Agriculture leurs volontés.

**La légitimité de la FNSEA** à être la seule représentante des paysans tient à la position qu'elle a acquise à sa création,

1 - Calcul de l'auteur à partir des données Agreste GraphAgri 2018

2 - <https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2018/10/dossierdepressechiffres-juin2018.pdf>

3 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3579056>

4 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3550563> et calcul de l'auteur

5 - <https://www.ania.net/presentation-ania/nos-chiffres-cles>

6 - Calcul de l'auteur à partir des données Agreste GraphAgri 2018 [http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Grafi813\\_-\\_Population\\_active.pdf](http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Grafi813_-_Population_active.pdf)

7 - <http://www.agra.fr/budget-2017-le-minist-re-de-l-agriculture-en-t-te-des-risques-de-d-rapage-art438149-2483.html?Itemid=350>

en 1946. À l'époque elle était la seule organisation syndicale et rassemblait la quasi-totalité des paysans. Cette puissance lui a permis de construire et contrôler l'ensemble des organisations professionnelles agricoles (syndicats locaux, coopératives, caisses de crédit agricole, Chambres d'agriculture) et de s'en revendiquer politiquement pour négocier avec le gouvernement. Cette captation de la représentation syndicale était aussi le moyen d'assurer l'hégémonie d'un modèle agronomique basé sur les intrants chimiques et d'un modèle de développement agro-industriel. Pour mémoire, l'agrobiologie a fait ses premiers pas en France dès les années 1950 mais n'a été institutionnellement reconnue qu'en 1991.

**Cette légitimité lui a été contestée** à partir de 1953 avec les mouvements de vignerons (Comités d'action viticole) et d'éleveurs bovins (Comité de Guéret) puis par des ruptures successives qui aboutiront à la création du Mouvement de défense des exploitants familiaux (MODEF) (1959), de la Confédération paysanne (1987) et de la Coordination rurale (1992). Jusqu'à l'arrivée de la Gauche au pouvoir, en 1981, le tandem FNSEA-JA avait le sentiment que les Chambres d'agriculture lui appartenaient étant donné que le ministère de l'Agriculture n'autorisait aucune autre organisation paysanne à se présenter aux élections des dites Chambres. Ce n'est qu'à partir de 1983 que les élections furent ouvertes au pluralisme syndical. Depuis, à chaque élection aux Chambres d'agriculture – 1983, 1989, 1995, 2001, 2007, 2013 – on a vu progressivement les votes se déplacer des listes FNSEA-CNJA vers celles de la Confédération paysanne (CP), la Coordination rurale (CR) et pour une faible part du MODEF.

**Droit de regard des citoyen-ne-s.** Ces raisons justifient que le citoyen s'intéresse à la façon dont les fermes produisent sa nourriture quotidienne et, plus en amont, comment l'argent public oriente et soutient le secteur agricole. Pourtant, les élections aux Chambres d'agriculture sont un rendez-vous plutôt délaissé par l'opinion publique alors qu'elles constituent un moment privilégié pour faire entendre les désirs de la société civile en matière de nourriture, de sécurité et d'autonomie alimentaire.

**Droit de concertation sur l'orientation agroalimentaire.** Les crises alimentaires multiples de ces trente dernières années (de la vache folle aux listérias en passant par les dioxines, les OGM, les lasagnes de cheval etc.), sont toutes liées aux pratiques agro-industrielles légales et illégales ; les prélèvements massifs d'eau pour l'irrigation causent des problèmes dans d'autres secteurs économiques mais également à la faune aquatique ; les alertes sanitaires sur l'utilisation des pesticides (néonicotinoïdes, glyphosate, chlordécone...) se sont multipliées ; les problèmes de pollution des nappes phréatiques, des eaux de surface et de la mer, par les effluents agricoles, mobilisent un nombre croissant de personnes et justifient de ne pas laisser aux seuls agriculteurs le choix de leurs productions et leurs modes de faire-valoir. Le succès des circuits courts de distribution (ventes directes, AMAP, marchés paysans...) et des produits bios en est la preuve. On peut imaginer demander aux différents candidats aux Chambres d'explicitier leur vision de la production alimentaire à l'échelle territoriale, leur version d'un plan alimentaire territorial durable, conformément à la façon dont le prévoit la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39)<sup>8</sup>.

8 - [https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?sessionId=FC14872CF7237DAF87A.tplgfr435\\_1?idArticle=JORFARTI000029573485&cidTexte=JORFTEXT000029573022&dateTexte=29990101&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?sessionId=FC14872CF7237DAF87A.tplgfr435_1?idArticle=JORFARTI000029573485&cidTexte=JORFTEXT000029573022&dateTexte=29990101&categorieLien=id)

## » Chambre d'agriculture

Une Chambre d'agriculture est un établissement public à caractère administratif pour représenter les intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics, sur le modèle des Chambres de commerce et d'industrie et des Chambres des métiers et de l'artisanat. Le ministère de l'Agriculture s'appuie sur le réseau des Chambres d'agriculture pour la mise en œuvre de ses politiques publiques. Ce réseau compte 89 Chambres départementales et leurs antennes locales, 13 Chambres régionales et au niveau national, l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture.

Une Chambre assure principalement deux missions :

» La représentation des intérêts de l'agriculture par les avis donnés aux pouvoirs publics.

» La fourniture de services aux agriculteurs (informations, conseils agronomiques et techniques, dossiers de subventions, dossiers d'installation, la pédagogie des politiques agricoles - PAC, plan Ecophyto, directive nitrates...).

Les Chambres sont financées par la Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB) que viennent compléter

des subventions provenant des fonds du développement (Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural - CASDAR), des collectivités territoriales (département, région), de l'Union européenne, et de la vente de prestations telles des outils de gestion économique ou agronomique, des mises en place de label, des formations.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, impose aux Chambres des missions nouvelles, notamment de contribuer au développement durable des territoires et des entreprises agricoles.

# ÉTAT DES LIEUX

**Crise grave.** L'agriculture française (pour ne parler que d'elle) est en crise récurrente depuis dix ans. Cette crise découle de la Politique agricole commune (PAC) et de son alignement sur la volonté de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de réduire l'agriculture à un commerce banal. Cette crise diffère des précédentes en ce qu'elle touche les exploitations agricoles conventionnelles grandes ou moyennes ayant beaucoup investi, rarement les fermes en agrobiologie et/ou en agroforesterie. Cette crise est avant tout celle de l'élevage même si les « grandes cultures » sont elles aussi affectées par des prix agricoles bas. Aucun gouvernement n'a proposé de vraies solutions pour résoudre durablement cette crise malgré des propositions alternatives faites par exemple par la Confédération paysanne<sup>9</sup> ou par la FNAB associée à la Plate-Forme pour le Commerce Équitable et le réseau d'Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale de décliner en France, les principes fondamentaux du commerce équitable<sup>10</sup>.

**Climat.** Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les deux secteurs agricole et forestier sont crédités ensemble de 24% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), chiffre prenant en compte la déforestation tropicale, les feux de forêts, les tourbières et l'artificialisation des terres arables. En France, on estime la part de l'agriculture dans les émissions nationales de GES à 21% se répartissant ainsi : 51% protoxyde d'azote (fertilisation azotée), 41% méthane (fermentation entérique des ruminants, rizières), 8% dioxyde de carbone (énergie, mécanisation)<sup>11</sup>. L'agriculture n'a toujours pas établi sa feuille de route, ni ses engagements chiffrés de réduction d'émissions de GES.

Il ne faut pas oublier que les qualités du sol et du climat déterminent les conditions d'expression d'un terroir. Les scientifiques estiment qu'une élévation moyenne de température annuelle d'un degré repousse le biotope d'un lieu donné de 200 km vers

le nord ou de 150 m en altitude. Sur la base des politiques actuelles, le GIEC prévoit un réchauffement de 3 à 4°C d'ici la fin du siècle. L'ensoleillement, la pluviométrie, la biologie propre à chaque espèce végétale et animale, les maladies et prédateurs qu'elles rencontrent dans leur milieu, la microbiologie des sols, vont changer et jouer d'autant dans l'évolution de l'agriculture. Si on est délibérément optimiste, à + 2° C, cela donne Reims avec l'actuel climat de Porto. Bordeaux aura le climat de Perpignan. Perpignan celui de Tunis. Les viticulteurs du Languedoc feront peut-être du Rioja mais risquent de se battre pour l'eau avec les maraîchers. Les arboriculteurs du sud de la France métropolitaine devront oublier les poiriers, pommiers, pruniers, cerisiers, pêcheurs, noyers et passer aux agrumes. À l'horizon 2100, le sud de la France aura basculé d'un climat à quatre saisons à un climat à deux saisons. Un tel changement à une telle vitesse exclut l'adaptation au changement de milieu de la très grande majorité des espèces vivantes. Cela veut dire qu'à une latitude donnée les espèces végétales et leur milieu associé vont disparaître au profit d'autres espèces avec un autre milieu. Idem pour les animaux qui consomment ces plantes. Idem pour les maladies et les prédateurs.

**Biodiversité sauvage.** La biodiversité est la variabilité des organismes vivants et des complexes écologiques dont ils font partie, y compris la diversité au sein des espèces (diversité génétique), entre espèces et des écosystèmes. Le bilan 2017 de la biodiversité en France<sup>12</sup> constate les faits suivants : une régression de 23% des populations d'oiseaux communs les plus sensibles aux dégradations des écosystèmes entre 1989 et 2015 ; une baisse de 46% des populations de chauves-souris entre 2006 et 2014 ; seulement 52% des milieux humides, 43% des eaux de surface et 22% des milieux naturels d'intérêt européen sont évalués en bon état de conservation ; en métropole, les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) ont perdu 36 745 hectares entre 1990 et 2012<sup>13</sup>. Pour une bonne part,

9 - [http://www.confederationpaysanne.fr/gen\\_article.php?id=3798](http://www.confederationpaysanne.fr/gen_article.php?id=3798)

10 - <http://www.commerceequitable.org/actualites/334-lancement-de-la-charte-du-qcommerce-equitable-localq.html>

11 - [http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/publications/101110-agriculture\\_et\\_gaz\\_a\\_effet\\_de\\_serre-etat\\_des\\_lieux\\_et\\_perspectives.pdf](http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/publications/101110-agriculture_et_gaz_a_effet_de_serre-etat_des_lieux_et_perspectives.pdf)

12 - [http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/fichiers/ressources/pdf/170519\\_note\\_de\\_synthese\\_etat\\_biodiversite-france\\_onb.pdf](http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/fichiers/ressources/pdf/170519_note_de_synthese_etat_biodiversite-france_onb.pdf)

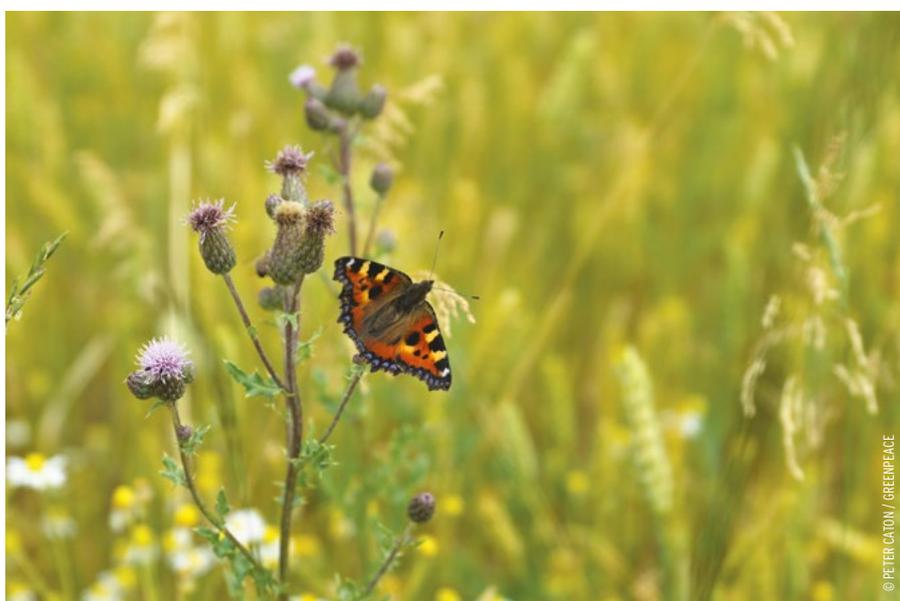
les pesticides et l'agriculture industrielle sont responsables de la destruction des habitats (zones humides, haies, talus, landes). Par contre, l'agriculture durable (qui respecte les limites écologiques, économiques et sociales) favorise la biodiversité sauvage (plantes compagnes et couverts arborés, insectes pollinisateurs, micro-organismes des sols...).

**Biodiversité agricole.** Elle englobe toutes les composantes de la biodiversité – niveaux génétiques, espèces et écosystèmes – qui sont pertinentes à l'alimentation et à l'agriculture et qui soutiennent les écosystèmes dans lesquels s'exerce l'agriculture (agro-écosystèmes). Espèces

végétales et animales, variétés et races au sein de celles-ci, biodiversité soutenant la production agricole et les services écosystémiques tels les champignons et les vers de terre. Une trentaine d'espèces animales sauvages ont donné quelque 6 500 races de mammifères et d'oiseaux domestiques pour le travail, le transport, la viande, le lait, la laine, la compagnie<sup>14</sup>. Selon la FAO, 119 races sont officiellement éteintes, 620 le sont officieusement et 1350 sont menacées de disparition. Au total, cela fait presque un tiers des races domestiquées (32 %) touché par l'érosion génétique ! Au niveau mondial, 14 espèces fournissent 90 %<sup>15</sup> du commerce de la production animale. La France comptait plus de

13 - ibid.

14 - In *L'Alimentation en otage* de José Bové et Gilles Luneau, éditions Autrement, 2015



© PETER CATON / GREENPEACE



© EMILE LOREAU / GREENPEACE

Au-dessus : Un papillon profite des fleurs dans un champ près de Valence.

Au-dessous : Ruches dans une prairie. Production laitière biologique, Ile-et-Vilaine.

70 races locales de vaches en 1950, dont une trentaine (la Morvandelle, la Bessarde, la Garonnaise, la bleue de Bazougers...) ont disparu et 23 sont classées en « petit effectif », antichambre de la mise en péril. Par contre, il y a deux nouvelles races, dont l'une, la Prim'Holstein, qui représente 70 % du troupeau laitier français (le reste se partageant entre Montbéliarde et Normande) et l'autre, la INRA 95 qui fournit des taureaux pour l'insémination des vaches à viande.

Depuis l'acte fondateur de l'agriculture que fut la révolution néolithique, les civilisations se sont reposées sur plus de 10 000 espèces différentes de plantes pour se nourrir et se vêtir. Aujourd'hui, l'agriculture n'entretient la pérennité que d'environ 150 espèces<sup>16</sup> différentes et une trentaine fournit environ 90 % de l'énergie diététique dont la population mondiale a besoin, avec une nette domination du blé, du maïs et du riz.

Cette perte culturelle et culturelle s'explique par la simplification extrême introduite dans le développement agricole par la révolution industrielle avec sa segmentation du travail. Elle s'est traduite par une sélection génétique axée sur les seuls caractères recherchés par l'industrie agroalimentaire (productivité, résistance, sobriété...). Cette érosion touche aussi la variabilité génétique au sein même d'une race. Par exemple, chez la vache Montbéliarde, il est aujourd'hui difficile de planifier des accouplements où la génisse à naître n'ait pas deux fois le même grand-père.

La biodiversité, indispensable à la production agricole, participe à la sécurité alimentaire et au maintien des services des

écosystèmes. Elle est aussi essentielle pour la variété des paysages (beauté, tourisme).

**Politique agricole française** ou la charrue devant les bœufs. Le gouvernement français ne semble pas avoir pris la mesure d'une crise qui par ses trois composantes – agriculture, climat, biodiversité – est une crise écologique. Une crise qui réclame une vision stratégique, une réforme structurelle et agronomique de l'agriculture. À la crise agricole, le gouvernement a répondu par des États généraux de l'Alimentation (Egalim). L'idée était bonne mais la feuille de route était une voie de garage. En effet, elle a centré les débats sur le « partage de la valeur » au long de la chaîne de production alimentaire en évitant les questions de fond qui fâchent. Ni la Politique agricole commune (mère des règles agricoles depuis 1962) qui arrive à échéance, ni le changement climatique, ni l'extinction de la biodiversité, ni la globalisation de l'agriculture imposée par l'OMC n'étaient au programme des débats. Le seront-ils dans la campagne électorale pour les Chambres d'agriculture ?

**Gros et petits.** On a coutume d'analyser la vie syndicale agricole à l'aune de la fracture entre céréaliers et éleveurs. Les premiers ayant généralement des surfaces et des revenus plus grands que les seconds. Ces derniers ne cultivant des céréales que pour nourrir leurs animaux. Les céréaliers « tirent les ficelles » de la Politique agricole commune depuis qu'elle existe, puisqu'ils furent des artisans qui participèrent à sa fondation et demeurent un des plus puissants lobbies agricoles européens. Cette fracture céréaliers/éleveurs a été un des moteurs des frictions et des désertions à la FNSEA dans les années 70-90. Certains y lurent une version agricole de la lutte

15 - ibid.

16 - ibid.

» Quand les usines ou les mines ferment cela se voit : occupation d'usines, mouvements de chômeurs, bâtiments abandonnés aux tourments du temps, vestiges rouillés hantant la mémoire des bourgs, saignée brutale dans la population active du lieu. Quand une ferme disparaît, les champs agrandissent l'exploitation du voisin ou deviennent parking de zone commerciale ou retournent à la forêt sous les applaudissements

des naturalistes. Quand un paysan se pend, c'est un village qui meurt juste un peu plus et personne ne manifeste.

En 1955, la France comptait 2,3 millions d'exploitations agricoles ; 1 587 600 en 1970, 663 800 en 2000, 440 000 aujourd'hui. La surface moyenne des exploitations est passée d'une dizaine d'hectares en 1955 à 63 hectares (source ministère, chiffres 2016). Sur la même période, l'espace agricole

français a diminué de 20 % passant de 35 à 28 millions d'hectares. La population active agricole est passée de 6,2 millions de personnes en 1955 (31 % de l'emploi) à 824 000 (2,83 % de l'emploi) en 2016. La moitié des exploitations valorise une superficie qui n'excède pas 36 hectares tandis qu'un quart en cultive plus de 93 ha. Une exploitation agricole sur deux est désormais spécialisée en production végétale.

de classes chère à Karl Marx. En passant d'un soutien au volume produit (avec des outils de contrôle du marché) à un régime de soutien à la surface, la PAC de 1992 a confirmé la victoire des céréaliers sur leurs collègues éleveurs et celle d'une politique agricole plus tournée vers le marché mondial que vers la souveraineté alimentaire du pays. Rappelons que le modèle de développement agricole insufflé par ces mêmes céréaliers a poussé à quitter l'harmonie agronomique de la polyculture-élevage pour la spécialisation. Spécialisation en élevage intensif, cela veut dire mono-production et ateliers hors-sol, où l'on concentre les animaux. À l'époque, ce modèle est apparu comme une aubaine pour les fermes pauvres avec peu de foncier. Quant à la nourriture pour les animaux (autrefois produite sur la ferme), les céréaliers et les importations s'en sont chargés. À chaque crise économique provoquée par « la main invisible du marché », les petites fermes ruinées ont grossi celles des voisins. À ce jeu, il arrive un moment où la crise n'a plus à faucher que des grosses structures, c'est ce qui se passe dorénavant.

La concentration des fermes qui s'est opérée (diminution de 72 % des effectifs en 46 ans<sup>17</sup>), en élevage comme en grandes cultures, est telle qu'aujourd'hui la fracture majeure au sein du monde agricole est plutôt entre grosses et petites exploitations, élevage compris. La lutte de classes ne se superpose plus avec un type de production. Cette fracture commence à se refléter dans l'engagement syndical, la FNSEA captant une grande partie des voix des grosses fermes encore syndiquées, mais gardant encore un pouvoir de séduction relatif (plutôt un pouvoir de services proposés) chez un certain nombre de petites fermes. La Confédération paysanne séduit les fermes petites et moyennes engagées dans une relation étroite avec leur territoire. La Coordination rurale ratissant large sur le désamour de la FNSEA et le désaccord quant à l'engagement écologique de la Confédération paysanne.

17 - Calcul de l'auteur à partir des statistiques du ministère de l'Agriculture (Agreste)



Variété ancienne de blé, d'origine grecque, le Barbu d'Epiré.

© EMILIE LOREAU / GREENEAGE

# UNE DÉMOCRATIE BIAISÉE

18 - À chaque élection professionnelle, pour des raisons diverses – rivalités de personnes, divergences de politique etc. – il y a des listes dissidentes de celle de la FNSEA. Elles représentent nationalement entre 0,54 % et 3,35 %.  
Source : Serge Cordellier in Revue « Pour », n° 217, pages 9-20

Tous les six ans, la planète agroalimentaire vibre au rendez-vous des élections consulaires. Elles mobilisent leurs électeurs sur dix collèges : « chefs d'exploitation et assimilés », « propriétaires et usufruitiers », « salariés de la production agricole », « salariés des groupements professionnels agricoles », « anciens exploitants et assimilés », « Sociétés coopératives agricoles, leurs unions, et fédérations, relatives à la production », « Autres sociétés coopératives agricoles, leurs unions et fédérations, les SICA et groupements de producteurs », « Caisses de crédit agricole », « Caisses d'assurances mutuelles agricoles et caisses de mutualité sociale agricole » et « Organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles ou de jeunes agriculteurs, leurs unions et fédérations ».

Le collège des « chefs d'exploitation et assimilés » est le rendez-vous politique où se mesure l'influence des trois syndicats agricoles qui se partagent la quasi-totalité des voix. Rendez-vous qui mobilise l'attention des pouvoirs publics en ce qu'il décide des interlocuteurs de la politique agricole et dessine la carte des gestionnaires d'une bonne moitié du territoire. Le présent rapport se concentre sur ce collège des chefs d'exploitation. Cependant, il faut noter que par le poids de l'histoire et le jeu des intérêts communs, la FNSEA dispose de membres, anciens membres ou affidés dans presque tous les autres collèges (retraités, propriétaires, coopératives,

crédits et assurances mutuelles, mutualité sociale...) ce qui lui assure, quoi qu'il arrive, d'obtenir la majorité dans une assemblée générale de la Chambre.

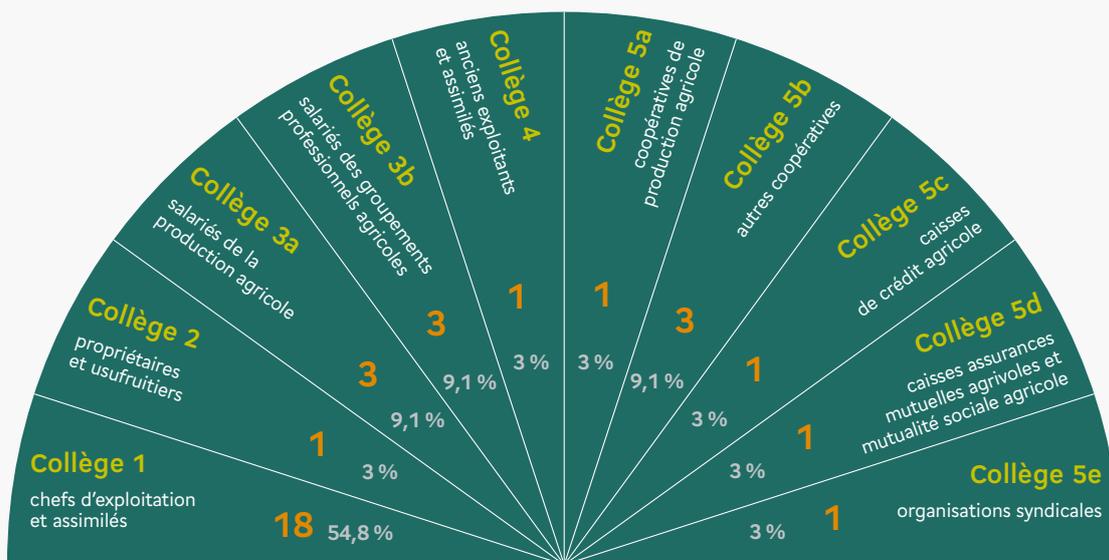
Depuis la reconnaissance du pluralisme de représentation syndicale, les élections aux Chambres d'agriculture se font par scrutin de liste départementale. Ce mode de scrutin est très inégalitaire. En effet, la liste qui recueille le plus de voix obtient la moitié du nombre de sièges à pourvoir. Les sièges restants sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste. Nul besoin d'être prix Nobel de mathématiques pour comprendre qu'avec trois syndicats en lice, il suffit d'un peu plus d' $\frac{1}{3}$  des voix pour rafler la Chambre et imposer sa ligne aux autres. On remarquera aussi que, compte tenu de l'abstention (près de la moitié du corps électoral ne vote pas), la FNSEA qui impose ses diktats à tout le secteur agricole ne représente que 25 % du corps électoral paysan.

Enfin, les résultats officiels des scrutins, publiés par le ministère de l'Agriculture, additionnent généralement les voix FNSEA-JA et celles des listes de leurs dissidents jugés alors « apparentés »<sup>18</sup>, ce qui gonfle le résultat de quelques % toujours bons à prendre pour assoier son leadership. Cela en dit long sur l'étendue des connivences entre les pouvoirs publics et le syndicat autoproclamé majoritaire.

Ci-dessous, à gauche : Des membres de la FNSEA et des Jeunes Agriculteurs attendent pour rencontrer le président de la région Bourgogne, François Patriat, lors d'une manifestation à Dijon, le 5 novembre 2014.

Ci-dessous à droite : Des agriculteurs de la Coordination rurale et de la FDSEA visitent une cuisine centrale préparant des repas pour les écoles et les lycées, afin de contrôler l'étiquetage et l'origine de leurs produits, à Toulouse le 28 août 2015.





Collèges électoraux	Total
18	33
Nombre d'élus	100 %
Proportion du nombre total d'élus	

## RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS COLLÈGES ÉLECTORAUX QUI COMPOSENT LA SESSION D'UNE CHAMBRE DÉPARTEMENTALE

Source : site internet des Chambres d'agriculture

# FRACTURE ÉLECTORALE

Les élections de 1983, 1989, 2001, 2007 ont vu grandir l'influence de la Confédération paysanne et de la Coordination rurale au détriment de la FNSEA-JA et du MODEF. Les dernières en date, celles de 2013, ont montré une relative stabilisation des positions de chacun des trois grands syndicats : la FNSEA-JA prenant un peu plus de la moitié des voix, la CR et la CP se partageant le reste en une quasi égalité, avec un léger avantage à la CR. Dans une étude parue dans le n° 217 de la revue « Pour », le chercheur Serge Cordellier a fait le calcul exact des voix revenant à chaque syndicat à partir des données du ministère de l'Agriculture, corrigées par ses soins des variations départementales attribuées généralement à la FNSEA par la rue de Varenne. Au total, la liste FNSEA-JA obtient 53,39 % des suffrages (55,57 % revendiqués), la CR 21,12 %, la CP 19,66 %, le MODEF 1,96 %.

Les faits marquants de ce scrutin sont, pour la FNSEA :

- » La perte de deux Chambres en métropole : la Charente au profit de la CR et le Puy-de-Dôme au profit d'une liste CR-CP. La CR conservant en plus les Chambres du Lot-et-Garonne et du Calvados.
- » Une érosion très marquée dans les départements d'élevage : Corrèze -23,6 % ; Finistère -9,8 % ; Hautes-Pyrénées -7,5 % ;

Haute-Vienne -36,6 % ; Ille-et-Vilaine -9 % ; Maine et Loire -8,9 % ; Manche -12 % ; Morbihan -5,6 %.

» Un nombre croissant de départements où la liste FNSEA-JA passe en dessous des 50 % tel en Ardèche, Corrèze, Dordogne, Haute-Vienne, Loire-Atlantique, Lozère, Maine-et-Loire, Orne, Tarn-et-Garonne, Vienne.

Schématiquement, en 2013, les listes FNSEA-JA gagnent des voix chez les céréaliers et en perdent chez les éleveurs. À l'échelle départementale, les résultats du scrutin révèlent cette fracture de plus en plus profonde entre, d'un côté, les agriculteurs en « grandes cultures » qui bénéficient à l'époque du niveau élevé des prix des matières premières agricoles et, de l'autre, les éleveurs qui subissent mécaniquement la hausse des coûts de l'alimentation de leurs troupeaux. Cette situation est le résultat d'une part de la spécialisation des fermes (abandon de la polyculture-élevage au profit de la mono-production) et d'autre part de ce que cette spécialisation a induit d'industrialisation en élevage : aujourd'hui, les troupeaux aussi bien laitiers que viande, (bovins, caprins, ovins, porcins) dépendent plus des livraisons de céréales et de fourrages cultivés sur d'autres fermes que des ressources propres de la ferme où ils sont élevés. C'est ainsi que les céréaliers tiennent en laisse l'élevage français : sur

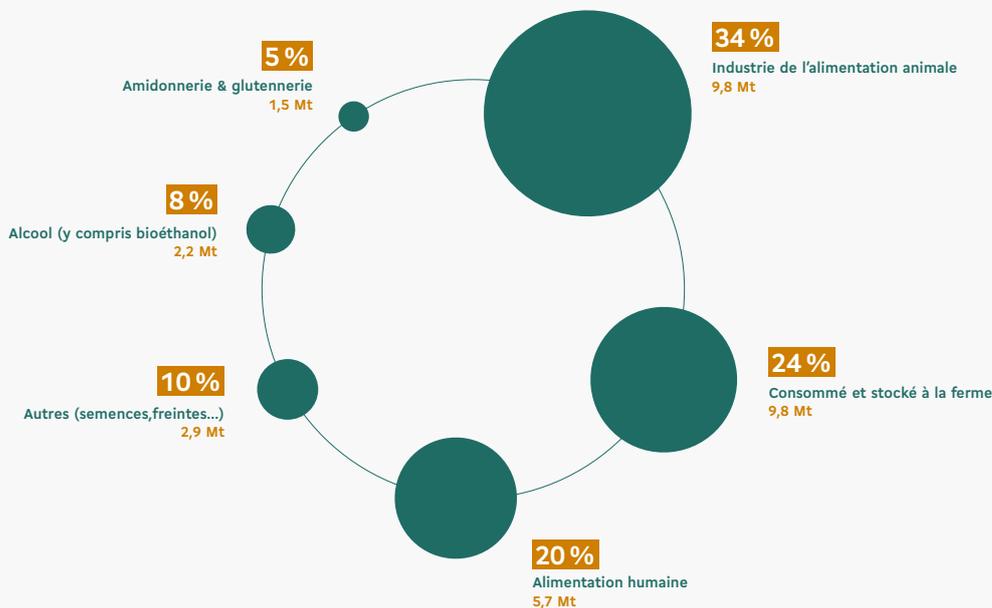
## RÉSULTATS DES LISTES DU COLLÈGE EXPLOITANT 1983-2013 (EN %)

Année	1995	2001	2007	2013
Confédér. Paysanne	20,57	27,75	20,05	19,66
Coordination rurale	12,17	12,15	18,7	21,12
FNSEA-(CN)JA	56,44	52,8	55,19	53,39
MODEF	5,05	3,62	2,92	1,96
Divers	5,76	3,68	3,15	3,86
<b>Total (%)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : travaux de Serge Cordellier, revue « Pour », 2013.

## LES UTILISATIONS DES CÉRÉALES (HORS RIZ, MAÏS DOUX ET ENSILAGE) HORS EXPORTATIONS

Source : Infographie réalisée à partir d'un schéma du site Passion céréales (données FranceAgriMer, campagne 2016/2017)



» Utilisations totales hors exportations = 29 Mt (les exportations représentent 27,6 Mt)

les 56,5 millions de tonnes de céréales collectées par la campagne 2016-17, 5,7 millions ont été à l'alimentation humaine et 9,8 millions (21 %) ont pris le chemin de l'alimentation animale en France, ce qui en fait la première utilisatrice nationale de céréales en grains. Le reste de la production est exporté (21,8 Mt), consommé et stocké à la ferme (6,9 Mt) transformé pour des produits exportés (5,8 Mt), utilisé comme semences (2,9 Mt), distillé (alcool, bioéthanol, 2,2 Mt) ou destiné à l'amidonnerie ou à la glutennerie. À cela s'ajoute la production d'ensilage et les importations nord et sud américaines de soja et de maïs.

**Montée en puissance des chambres régionales.** La réforme des régions politiques – passées de 22 à 13 en 2016 – a un impact sur l'organigramme des Chambres consulaires agricoles. Impact qui voit l'émergence politique des Chambres régionales d'agriculture, jusqu'alors des coquilles administratives un peu vides, sans réalité de terrain, ne servant qu'à réceptionner les fonds européens du 2<sup>e</sup> pilier de la PAC répartis et administrés par les Conseils régionaux. À la faveur

du resserrement de l'organigramme territorial, les Chambres d'agriculture régionales deviennent l'interlocuteur privilégié des Conseils régionaux avec qui elles négocient des subventions de tous types et quand ils existent, les plans alimentaires territoriaux. La mutualisation en cours des moyens entre Chambres départementales et Chambre régionale va renforcer le pouvoir de cette dernière et amoindrir le poids des syndicats minoritaires aux élections consulaires. On peut s'interroger sur cette concentration du pouvoir et sur son impact sur la gestion des politiques agricoles. La taille des nouvelles régions ne respecte ni la géographie, ni les terroirs, ni les bassins versants, ni les cultures locales, or l'organisation de l'agriculture doit se faire sur la réalité géographique, pédoclimatique et humaine. Enfin, l'allongement des distances et des temps consacrés aux réunions génère plus de fatigue et de frais de gestion, ce qui nourrit le désintérêt pour les affaires publiques. Aucun syndicat ne semble s'émouvoir de ce glissement autant technocratique que politique en cours.

---

# FOCUS SUR DES PRATIQUES DU SYNDICAT MAJORITAIRE

## Une crise de l'élevage sans précédent

Depuis 2008, l'élevage français est en crise économique. Ce n'est pas la première fois que les campagnes bruissent du désespoir paysan, toujours lié à la fixation des prix agricoles. Il y a largement de quoi être désespéré quand on travaille à perte. À chaque crise, des exploitations ferment et celles qui restent grossissent sur les ruines du voisin. Au ministère de l'Agriculture, dans les Chambres d'agriculture, à la FNSEA et bien sûr à Bruxelles, on appelle ça « concentration de production » et « amélioration de la compétitivité ». Et quand ça ne passe plus, quand ça casse à la ferme, on trouve à chaque fois un bouc émissaire pour exorciser la colère légitime des vaincus par la main invisible du marché. Tour à tour, c'est la faute au gouvernement, à l'Union européenne, à l'industrie agroalimentaire ou à la grande distribution. Chaque fois, une salve de survivants s'endette un peu plus pour « moderniser l'appareil de production ». Un sursis paré des atours d'une inévitable loi de la modernité. Grossir ou périr. Il faudrait ainsi obéir à une loi présentée comme mathématique donc incontournable. Tout ça fait marcher les banques, les marchands d'équipement agricole et les statistiques sur la croissance. Et l'agriculture n'en finit pas de crever. Sans compter la douleur humaine.

Pour des raisons conjoncturelles différentes, cette longue crise de l'élevage (dont les éleveurs ne sont pas sortis) a touché les élevages de porcs, de bovins-lait, de bovins-viande et de volailles. Le ministère de l'Agriculture a estimé que 10 % des 200 000 fermes d'élevage étaient en graves difficultés financières. On peut dégager plusieurs caractéristiques communes à ces crises sectorielles qui en font une crise générale du modèle.

» Lait ou viande, c'est la confrontation du marché intérieur aux prix mondiaux,

suivant les règles imposées par l'OMC, qui fait tomber les prix payés aux éleveurs en dessous de leurs prix de revient. Les mécanismes de fixation des prix construits au long cours de la Politique agricole commune sont obsolètes face à la libéralisation des échanges mondiaux (accords de libre-échange, importations de pays à bas coûts, délocalisations des industries agroalimentaires).

» Alors que les crises historiques précédentes éliminaient les petites exploitations au profit de l'agrandissement des plus grandes, pour la première fois, ce sont les grosses exploitations qui sont en difficultés économiques ainsi que les jeunes installés sur un modèle agro-industriel avec un fort investissement (mécanisation, bâtiments, robotisation etc).

» Les fermes bios sont pour le moment beaucoup moins touchées que les exploitations agricoles conventionnelles, mais sans maîtrise des productions, ce jour arrivera.

» Les circuits courts ne sont pas concernés car un de leurs principes est le respect du juste prix payé au paysan.

### DOUBLE FACE

Qu'a fait la FNSEA pour défendre les éleveurs, quelles sont ses propositions ? Rappelons que la FNSEA prétend défendre tout à la fois les intérêts des éleveurs et ceux des céréaliers (qui ont intérêt à vendre cher leurs grains aux éleveurs) mais qu'elle est aussi liée aux industries agroalimentaires coopératives (qui ont intérêt à acheter au plus bas prix aux éleveurs). Résultat : un double discours qui, côté pile, soutient les éleveurs pour en conserver la représentation politique et, côté face, défend les intérêts de l'industrie agroalimentaire et de ses stratégies financières. Deux exemples récents pour illustrer ce propos.

## CRISE LAITIÈRE

En 2008-2009, les éleveurs laitiers étaient dans la rue pour protester contre les prix anormalement bas du lait, proposés par les industriels, les coopératives laitières et la grande distribution dans le cadre des négociations annuelles. La situation était due (et l'est toujours !) :

- » aux possibilités pour les industriels d'importer du lait depuis l'abandon par l'UE de la « préférence communautaire » ;
- » à la situation de quasi-monopole régional des entreprises de collecte, dont les coopératives laitières ;
- » à la position de force des centrales d'achat de la grande distribution ;
- » à la fin des quotas laitiers annoncée pour avril 2015 (dispositif européen de régulation de la production créé en 1984) avec d'ici là une augmentation possible et progressive de la production.

Qu'a fait la FNSEA ? Elle s'est prononcée contre « la grève du lait » et a négocié un prix du lait en dessous du coût de production<sup>19</sup>, ce qui a provoqué la colère des éleveurs au point de voir, le 15 septembre 2009, à Rennes (Ille-et-Vilaine) des éleveurs laitiers contraignant le président de la FNSEA d'alors, Jean-Michel Lemétayer, à remonter sous protection policière dans sa voiture<sup>20</sup>. Il avait clairement choisi l'intérêt des coopératives laitières. Ces dernières ont montré là leur basculement de l'intérêt des paysans à celui de la logique propre de l'entreprise (jusqu'à refuser de ramasser le lait des adhérents les plus faibles en production). La coopérative a abandonné son but premier de servir ses membres – lesquels exercent sur un territoire – pour servir son développement sur d'autres territoires (centrales d'achat de la grande distribution, marché mondial).

19 - À l'époque, la production d'une tonne de lait coûte entre 300 et 350 € à l'éleveur et elle lui est achetée entre 255 et 290 € (moyenne nationale autour de 278 €). La FNSEA se félicitait d'un accord à 262-280 € la tonne selon la qualité <http://www.terra.bzh/actualites/prix-du-lait-un-accord-a-l-arrache:W3327CZK.html>

20 - <http://www.lafranceagricole.fr/videos/crise-du-lait-space-jean-michel-lemetayer-vivement-interpelle-par-les-manifestants-1,0,15879938.html>



Des agriculteurs de la FNSEA remplissent des chariots de produits laitiers dans un supermarché de Louvroil, dans le nord de la France, le 27 août 2016, pour protester contre le prix du lait.

Un agriculteur membre de la FNSEA regarde brûler un tas de foin et de fumier devant la Direction départementale des territoires, lors d'une manifestation à Vesoul, le 5 novembre 2014.



### CRISE DE LA VIANDE

Le second exemple voit aussi un président de la FNSEA, Xavier Beulin, chahuté par des éleveurs bovins en colère<sup>21</sup>. Ce 2 juillet 2015, décrété « la nuit de l'élevage en détresse », des centaines d'éleveurs, des adhérents de la FNSEA et des JA ont bloqué des routes d'Ille-et-Vilaine, du Finistère, des Côtes d'Armor, de l'Orne, du Calvados, de l'Eure et de la Manche causant nombre de dégâts aux infrastructures routières (788 000 euros pour le seul Finistère) et aussi assiégé Caen et le Mont Saint-Michel pour protester contre la faiblesse des cours de la viande qui sont en dessous de leurs coûts de revient. Idem pour les éleveurs laitiers qui sont en concurrence directe avec le monde entier depuis la disparition du régime européen des quotas (ne pas oublier que la majorité de la viande bovine consommée provient des vaches laitières réformées). Ils reprochent à leur président sa gestion de la crise. Alors que les éleveurs demandent des prix justes, le président de leur syndicat, Xavier Beulin, dénonce « un carcan réglementaire et normatif qui n'est plus supportable » (notamment environnemental), qui empêche de s'aligner sur les prix mondiaux... Il a aussi réclamé au gouvernement une baisse des charges sociales (-10 %) et une aide financière directe. Il obtiendra trois milliards d'euros sur trois ans pour les 20 000 élevages – les plus gros – touchés par la crise. Selon lui, cet argent doit servir à « engager un vaste plan pour moderniser les bâtiments, automatiser les abattoirs,

organiser les regroupements d'exploitations afin qu'elles soient plus productives ». Il propose aussi « un moratoire d'un an sur les normes environnementales » et « une adaptation des règles fiscales aux aléas de l'agriculture ». En résumé, une accélération de la concentration de la production agricole, une multiplication des fermes-usines. Il y a indirectement intérêt car, avant d'être le président de la FNSEA, Xavier Beulin est le président du groupe Avril-Sofiprotéol... qui vend aux élevages industriels des tourteaux de soja et de tournesol. Pour mémoire, le groupe Avril est un acteur majeur dans :

- » la production d'huiles végétales (Lesieur, Puget, Saipol) et ses déclinaisons (agrocarburants, chimie, ingrédients agroalimentaires...),
- » l'alimentation animale (Sanders, Sopral),
- » la transformation et la commercialisation des œufs (Matines, Ovipac), du porc à destination des industriels (Abera) et de la volaille (participation au groupe LDC).

Enfin, via Sofiprotéol, société de financement-investissement, le groupe participe au développement de gros projets agro-industriels.

21 - <http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/en-photos-et-video-les-eleveurs-a-bout-1145-110936.html>

### IMPOSSIBLE RÉFORME DU SYSTÈME PAR LE SYSTÈME.

Voilà donc la FNSEA – qui n’a eu de cesse depuis des décennies de chanter sur tous les tons la grandeur de l’entreprise agricole, la maîtrise des outils économiques par les agriculteurs, la compétitivité de l’agriculture, sa vocation exportatrice et autres antiennes du catéchisme libéral – incapable d’assumer l’échec patent du modèle qu’elle a défendu. C’est bien cette même fédération des syndicats d’exploitants agricoles qui a moulé l’agriculture française, son ministère de tutelle et les politiques agricoles dans le modèle ultra dominant d’agriculture intensive, industrielle, polluante, mais aucun dirigeant syndical n’est en mesure de reconnaître l’échec de cette orientation. Pire, la FNSEA tend la sébile pour continuer. Pourtant, la FNSEA est membre du MEDEF, temple de l’orthodoxie économique où il est de bon ton de savoir distinguer la colonne bénéfiques de celle des pertes. Sauf que dans le cas agricole, les bénéfices n’en sont qu’avec le versement de l’argent public. Alors pourquoi changer de modèle tant que la vache à lait du contribuable arrose la ferme industrielle ? On empoche trois milliards<sup>22</sup> et on continue jusqu’à la prochaine crise.

### Asymétrie de la fortune agricole

Avant d’aller plus loin, il faut savoir que l’argent public européen distribué aux paysans dans le cadre de la PAC<sup>23</sup> se fait selon deux voies de paiement dénommées le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> pilier.

Le 1<sup>er</sup> pilier abrite l’enveloppe des subventions calculées selon les références historiques de chaque ferme, appelées Droits à paiement de base (DPB). C’est un chèque de soutien au revenu accordé sans

obligation de production (en moyenne 132 €/ha) auquel s’ajoutent d’autres primes qui au total subventionnent les 52 premiers hectares aux alentours de 243 €/ha. C’est également dans ce pilier que l’on retrouve les aides couplées à des productions (vaches allaitantes, ovins, caprins, protéines végétales, ...).

Le 2<sup>e</sup> pilier distribue des aides couplées à des conditions agro-environnementales (aides à la conversion en bio, aide au maintien en bio, méthanisation...) ou à du développement rural. Ce second pilier est donc celui qui contient les leviers de réorientation du modèle agricole vers des pratiques écologiques. L’argent étant un indice de volonté politique, la Direction Générale « Agriculture et développement rural » de la Commission européenne a décidé – après concertation avec le COPA-COGECA<sup>24</sup> – d’accorder 80 % du budget agricole au 1<sup>er</sup> pilier et 20 % au second. Sur une enveloppe nationale française de 9,1 milliards d’euros, le 1<sup>er</sup> pilier rafle 7, 44 milliards d’euros et le 2<sup>e</sup> pilier, 1,4 milliard.

Pour donner de la souplesse au dispositif, notamment dans la perspective d’une montée en puissance de l’agriculture bio et des efforts agricoles pour préserver l’environnement, Bruxelles laisse à la discrétion de chaque État membre la liberté de transférer jusqu’à 15 % du budget du 1<sup>er</sup> pilier vers le 2<sup>e</sup> afin de répondre à deux enjeux :

- » qualifier de nouvelles zones défavorisées simples (ZDS) sans en supprimer,
- » maintenir la dynamique de l’agrobio-logie, notamment via l’aide au maintien de la bio.

22 - <http://www.globalmagazine.info/meli-melo/2015/11/27/3-milliards-le-debat-1440674661>

23 - Budget européen consacré à la Politique agricole commune: 408,3 milliards d’euros sur la période 2014-2020.

24 - Le Comité des organisations professionnelles agricoles de l’Union européenne (COPA) et le Comité général de la coopération agricole de l’Union européenne (COGECA) regroupe les organisations syndicales et professionnelles agricoles d’obédience productiviste. La FNSEA, l’APCA, la CNMCCA et Coop de France y représentent la France.

Les 9,1 milliards d’euros de subventions versées par la Politique agricole commune sont indispensables à l’équilibre économique des fermes françaises. En 2016, 89 % des exploitations agricoles françaises ont bénéficié d’au moins une subvention. Les éleveurs d’herbivores et les producteurs de grandes cultures touchent pour la quasi-totalité d’entre eux des subventions. Ces exploitations reçoivent en moyenne 32 100€

d’aides : c’est à mettre en regard du niveau moyen de l’Excédent brut d’exploitation (EBE) qui s’élève à 60 200€, subventions européennes comprises. Sans ces aides, 60 % des céréaliers auraient un EBE négatif de même que 45 % des éleveurs ovins-caprins, 43 % des éleveurs de bovins-viande, 42 % des fermes en polyculture ou en polyélevage, 18 % des éleveurs bovins-lait, 8 % des éleveurs de volailles, 6 % des éleveurs porcins.

## Ne touchez pas au grisbi !

L'argent public – européen, national, régional - est le moteur des politiques agricoles : sa distribution se fait sur des objectifs, des périmètres et des critères dont la définition déclenche les grandes stratégies syndicales.

### SOUTIEN À L'ÉLEVAGE EN ZONE DIFFICILE.

En 2016, l'Union européenne décide de réviser les zones défavorisées simples (ZDS) ouvrant droit à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN). Cette aide<sup>25</sup> est destinée à soutenir les éleveurs dans les territoires agricoles difficiles (montagne, coteaux, marais). L'opération doit se faire à budget égal. L'UE propose deux approches :

» La plus simple et la plus juste est de transférer une partie du budget du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC vers le 2<sup>e</sup>, comme les règles le permettent dans une certaine limite, pour financer les nouvelles ZDS tout en préservant les anciennes.

» La seconde option est de supprimer les ZDS historiques pour financer les nouvelles sans toucher à l'enveloppe du 1<sup>er</sup> pilier à laquelle les grandes cultures sont viscéralement attachées.

Dans les Deux-Sèvres, il y a des zones qui méritent d'être ainsi classées, notamment pour éviter le retournement de prairies naturelles (retournement dommageable pour le climat). La situation illustre bien ce qui s'est passé au niveau national. Les ZDS historiques comme le marais poitevin et le bocage nord Sèvres ont un intérêt déjà reconnu. Ce sont des zones d'élevage où l'ICHN complète le petit revenu de 1 136 éleveurs (l'ICHN moyenne de cette région est d'environ 6 000 euros/an/ferme)<sup>26</sup>. Qu'a fait la FNSEA ? À Paris, lors de la négociation avec le ministre de l'Agriculture, elle a refusé tout transfert de budget du 1<sup>er</sup> vers le 2<sup>e</sup> pilier, tandis qu'elle appelait sur le terrain à manifester contre la disparition des ZDS et « l'amateurisme du gouvernement » ! Résultat, le département est passé de 187 communes classées ICHN<sup>27</sup> à 16 communes et 114 éleveurs bénéficiaires. Au niveau national, avec la nouvelle carte des zones défavorisées hors montagne, le nombre de sortants est estimé à 4 700 environ et le nombre d'entrants à 12 700 <sup>28</sup>

tandis que le ministère a annoncé une baisse de l'indemnité.

### SOUTIEN À L'AGROBIOLOGIE.

Les aides à la bio sont des engagements pluriannuels (5 ans) qui visent à compenser les surcoûts et manques à gagner liés aux pratiques biologiques. Elles se déclinent en deux volets : aide à la conversion (CAB) et aide au maintien (MAB). Il y a un cadrage national des mesures mais ce sont les Conseils Régionaux qui gèrent toutes les mesures du second pilier, avec une marge d'appréciation pour cibler les priorités. L'aide au maintien de la bio, une subvention versée aux paysans après cinq ans de « conversion bio » soutenue par la CAB, leur permet de consolider la sécurité économique de leur entreprise. Cette aide est cofinancée par l'UE via les régions et l'État (à 25 %). L'essor de l'agriculture bio en France (+ 13,7 % en 2016-17, source Agence bio) a vidé la (petite) enveloppe prévue. Comme pour les ZDS, il suffisait de transférer un peu d'argent du 1<sup>er</sup> pilier vers le 2<sup>e</sup>. La FNSEA est montée sur ses ergots : pas question de toucher à la rente du 1<sup>er</sup> pilier, dont les céréaliers font leurs choux gras, au profit de la dynamique agrobiologique en France. Le ministre de l'Agriculture a cédé au syndicat, le transfert entre les deux piliers est resté bloqué à 4,2 % et le ministre a supprimé les 25 % de l'État. La FNSEA a trouvé là un moyen dérobé de freiner l'expansion des paysans bios, par essence anti-glyphosates et anti-pesticides en général.

### SOUTIEN AUX PETITES FERMES.

Lors de la négociation de la PAC 2015-2020, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture de François Hollande, avait obtenu la majoration des Droits à paiement de base pour les 52 premiers hectares. C'est une forme de soutien aux petites fermes. Mais aussi un moyen de rééquilibrer les aides pour certaines filières, par exemple celle du lait. Ce paiement redistributif avait été annoncé comme devant représenter 10 % du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC en 2015-16, puis 15 % en 2017 et 20 % en 2018. C'était sans compter sur le lobbying de la FNSEA et de ses associations spécialisées en grandes cultures : l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB), l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM) et la Fédération des producteurs d'oléagineux et de

25 - Le montant de l'indemnité varie entre 35 et 450 euros par hectare, avec une dégressivité dans la limite d'un plafond de 75 hectares pour les surfaces fourragères dédiées à l'élevage et 50 hectares pour les cultures commercialisées. Elle se calcule en tenant compte du type de zone défavorisée, de l'importance du handicap et du type d'exploitation (production animale ou végétale). Source ministère de l'Agriculture: <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-lichn>

26 - Entretien de l'auteur avec Benoît Biteau, ancien vice-président à l'Agriculture de la région Poitou-Charente

27 - En 2017, près de 95 000 agriculteurs ont bénéficié de cette indemnité compensatoire.

28 - <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/gestion-et-droit/zones-defavorisees-une-nouvelle-carte-inacceptable-1,4,142180681.html>

protéagineux (FOP), se sont liguées dès le départ pour demander une diminution de 5 %. Le ministre a abandonné l'ambition d'augmenter la part de la redistribution et refusé la réduction voulue par la FNSEA : la prime stagne toujours à 10 %. Et la FNSEA s'est félicitée d'une « pause sage et responsable »<sup>29</sup>.

### UN ART CONSOMMÉ DU DÉVOIEMENT

Ces trois exemples suffisent à comprendre le double discours du syndicat majoritaire entre ce qu'il dit publiquement – c'est toujours la faute soit aux règles européennes, soit au gouvernement – et ce qu'il réclame, exige, impose, dans les négociations politiques : le maintien du pouvoir agro-industriel aux commandes de la PAC.

Cette approche explique le dévoitement par une très grande partie de « la Profession » de toute mesure susceptible d'introduire une remise en cause du modèle. C'est particulièrement visible sur le fléchage de l'argent public. On l'a vu par le passé avec l'agrobiologie. Dans les années 1970, il était de bon ton dans les rangs du syndicat majoritaire de railler les paysans bios, de freiner leur installation. Opposition qui explique la création et le développement historique de la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB) indépendamment de

l'organisation agricole officielle contrôlée par la FNSEA. Du jour de 1998<sup>30</sup> où le ministère de l'agriculture a ouvert une ligne de crédit pour la bio, on a vu la FNSEA et les Chambres d'Agriculture promouvoir la bio, jusqu'à « faire monter » des adhérents bio dans les instances dirigeantes. Et imposer l'aberration agronomique que constitue la mixité sur une même ferme de parcelles bios et de parcelles conventionnelles. Une ferme non engagée dans la démarche bio peut ainsi toucher des subventions bios à la parcelle (à condition que les variétés cultivées soient différentes). Aujourd'hui, à la faveur de la recomposition régionale du pouvoir agricole, le lobby de la forte-ressse agricole souhaiterait faire passer les soutiens financiers de la FNAB par les Chambres régionales d'agriculture. Une manière de prendre en otage l'agrobiologie et de lui imprimer un virage industriel ?

Ce même état d'esprit s'illustre avec la méthanisation. En soi, produire du gaz avec les déchets et effluents fermiers est une bonne idée. Encore faut-il savoir que, pauvres en carbone, fumier et lisier ne suffisent pas à faire tourner un méthaniseur : il faut un apport en végétaux pour produire du méthane. En Bavière, beaucoup de fermes ont leur méthaniseur, à la fois pour satisfaire leurs propres besoins en énergie et pour alimenter un réseau local, mais la maïsiculture a considérablement augmenté, avec pour conséquence

29 - [https://www.pleinchamp.com/actualites-generales/actualites/paiement-redistributif-stephane-le-foll-opte-pour-un-maintien-en-2017/\(offset\)/25](https://www.pleinchamp.com/actualites-generales/actualites/paiement-redistributif-stephane-le-foll-opte-pour-un-maintien-en-2017/(offset)/25)

30 - Sous l'autorité du président de la République Jacques Chirac, du Premier ministre Lionel Jospin et du ministre de l'Agriculture Louis Le Pinsec, Alain Riquois a établi le premier plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique (PPDAB 1998-2002).

Des membres de la FNSEA déchargent des fruits sur la route et brûlent des ordures à un carrefour routier près du marché aux fruits et légumes de Saint-Charles, le 24 septembre 2018 à Perpignan, pour protester contre la fin d'une exemption de taxe sur les cotisations patronales sur les emplois saisonniers.



une flambée du prix des terres. Présenté en 2012, le plan agroécologique de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, comporte, l'année suivante, un volet méthanisation, dans l'esprit d'un développement harmonieux de l'économie circulaire fermière. Là encore, l'agroécologie a fait narquoisement sourire une bonne partie des dirigeants de la FNSEA. Mais devant le double danger d'un succès de la méthanisation chez les petits éleveurs – source pour eux d'un bon complément de revenu et marche pied vers des pratiques agroécologiques – et celui de voir leur échapper une ligne de crédit, les agro-industriels de la FNSEA ont réussi à imposer aux pouvoirs publics le financement de méthaniseurs de grandes tailles, accessibles qu'aux seuls élevages industriels et par là même les confortant dans leur modèle économique. Pour mémoire, la rentabilité de la tant contestée « ferme des 1000 vaches » repose sur la méthanisation de ses effluents, la production laitière devenant presque un sous-produit de l'activité... Encore faut-il trouver l'apport de végétaux au prorata des effluents. Cela explique des actions comme celle de la Confédération paysanne, le 20 décembre 2018, dont une cinquantaine de membres venu-e-s de l'Orne, de la Sarthe, du Calvados et de la Mayenne ont investi un site prévu pour l'installation d'un méthaniseur à Saint-Paterne (72), entre Mamers et Alençon. Sur place, le maïs récolté sur près d'une centaine d'hectares est entassé dans un silo à ciel ouvert. Selon les Confédérés, « cette action symbolique vise à dénoncer les dérives de la méthanisation et d'un modèle industriel qui accaparent des terres, gaspillent des productions qui ne servent plus qu'à alimenter des méthaniseurs et non à nourrir des animaux. Gaspillage d'autant plus insupportable quand on pense à ceux qui ont souffert de la sécheresse de cette année. » Pour la Confédération paysanne, la méthanisation doit être dimensionnée à la ferme, en priorité pour sa consommation énergétique, et cohérente avec la disponibilité en déchets dans un territoire géographique proche ; elle doit donc viser l'autonomie énergétique des fermes et les économies d'énergie et limiter drastiquement les apports de cultures dans le méthaniseur. Or c'est tout le contraire qui est à l'œuvre à Saint-Paterne.

## EMPLOI

Que ce soit au niveau local ou au niveau national, la FNSEA n'assume pas le bilan de la déprise agricole depuis un demi-siècle alors qu'elle a cogéré les politiques agricoles. Il est alors pour le moins surprenant de voir une région lui accorder une expertise en matière d'emploi. L'affaire se passe en Normandie. Les chiffres publiés par la Chambre régionale d'agriculture<sup>31</sup> sont éloquentes : en 1988, la Normandie comptait 77 568 exploitations, elles ne sont plus que 31 365 (chiffre 2013) soit une perte de près de 60 % de fermes en 25 ans. Pas de quoi être fier du côté du syndicalisme agricole. Le 25 octobre 2018, à la stupeur générale et court-circuitant le débat démocratique, la Commission permanente du Conseil régional de Normandie, présidée par Hervé Morin (Nouveau Centre), a attribué 456 441 euros à la FRSEA, la fédération régionale de la FNSEA, dans le cadre de l'action « gestion prévisionnelle des emplois agricoles à l'échelle de la Normandie ». Sans remettre en cause l'importance de prévoir l'évolution de l'emploi régional en agriculture et au besoin de le soutenir, il est permis d'une part de s'étonner que la région confie à une organisation syndicale une mission qui incombe habituellement à la Chambre d'agriculture, qui plus est sans y associer les autres syndicats agricoles ; d'autre part de relever que cette somme conséquente versée à l'approche des élections professionnelles des Chambre d'agriculture en janvier 2019, peut apparaître comme un soutien financier au syndicat majoritaire.

Parallèlement, la même région Normandie a versé pour le même motif de prévisibilité de l'emploi 397 479 euros à l'Association nationale emploi formation en agriculture (ANEFA). L'ANEFA est une association paritaire, cogérée par des syndicats employeurs et des syndicats de salariés où la FNSEA tient un rôle prépondérant. Au niveau national, le président de l'ANEFA, son vice-président, son trésorier-adjoint, sont aussi membres de structures départementales ou régionales de la FNSEA.

31 - [https://normandie.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Normandie/so6\\_Fichiers-communs/PDF/AGRISCOPIE/exploitation.pdf](https://normandie.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Normandie/so6_Fichiers-communs/PDF/AGRISCOPIE/exploitation.pdf)



© EMILE LOREAU / GREENPACE

Moisson d'un champ de blé. Merobert, Essonne.

## Foncier

Pas de ferme sans terres à cultiver ou à pâturer. Entre la dévoration des terres arables par l'urbanisation, le poids des investissements en matériel qui poussent à l'agrandissement des fermes et l'obligation de lier taille d'élevage hors-sol et surface d'épandage des lisiers, la terre est l'objet de compétition entre agriculteurs. Normalement, la répartition des terres entre agriculteurs est gérée par les Commissions départementales d'orientation agricole (CDOA). En principe, elles doivent faciliter l'installation des jeunes et la répartition équitable des terres du département. La CDOA est épaulée par une SAFER départementale. Issue d'une loi de 1960, une SAFER est une Société d'aménagement foncier et d'établissement rural sous tutelle des ministères des Finances et de l'Agriculture. Normalement, son rôle est de réguler le marché des terres agricoles, notamment pour éviter les flambées des prix, déjouer les cumuls et favoriser l'installation de jeunes agriculteurs.

Un agriculteur membre d'une CDOA normande explique que « toutes les décisions sont motivées sur une base idéologique, sur un modèle de gestion du foncier. Souvent, les paysans de la FDSEA siègent à la CDOA pour être au courant des dossiers de fermes qui se libèrent. Ils disent laisser le syndicalisme à la porte de la CDOA mais ils se mentent à eux-mêmes. Les habitudes du syndicat majoritaire

sont tellement ancrées... quand ils ne sont pas en train de déverser du fumier sur les murs d'une préfecture, ils croient qu'ils ne font pas de syndicalisme, qu'ils œuvrent au bien commun. En fait, l'important pour eux c'est le patrimoine. Quand les prix augmentent doucement, tout le monde s'en félicite. La SAFER est gérée comme ça aujourd'hui, en termes de patrimoine et non comme un organisme régulateur.<sup>32</sup> » Le patrimoine, cela veut dire parier sur la plus-value foncière le jour du départ en retraite ou celui de l'urbanisation d'une parcelle.

### EN NORMANDIE, LE CUMUL DES MANDATS ET DES TERRES

Le président de la Région, Hervé Morin, et ses amis Les Républicains avaient annoncé dans leur profession de foi régionale favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. Pourtant, sur leur liste, une élue cumule les terres et les mandats politiques (régional, départemental) et syndical (élue FNSEA-JA à la chambre d'agriculture). Avec son mari, ils exploitent deux fermes (400 ha) via cinq sociétés. Cette élue s'est attirée l'ire de la Confédération paysanne, en décembre 2015, quand elle a voulu obtenir la location d'une ferme de 62 hectares, à Verrières, au détriment d'un jeune qui voulait s'installer. Alors que la CDOA a attribué l'autorisation d'exploiter au jeune paysan, cette élue syndicale est allée protester au tribunal administratif ce qui lui a donné le droit d'entrer sur la dite ferme en attendant

32 - Témoignage recueilli par l'auteur



Symboles de danger nucléaire, peints sur des rochers à proximité du site d'enfouissement de déchets radioactifs, connu sous le nom de CIGEO, à Bure, le 26 janvier 2016.

l'issue de la procédure. Comme la procédure du tribunal administratif dure deux ans en général, le jeune candidat n'a pas pu attendre... Au bout de deux ans, le tribunal a donné un avis défavorable à l'élue qui a été obligée de refaire une demande d'autorisation d'exploiter. Faute de concurrence, elle a obtenu cette autorisation. Il s'agit là d'une méthode classique pour accumuler les terres, qui met en péril l'installation de jeunes agriculteurs.

Toujours en Normandie, une députée (L.R) cumule les mandats et les terres. Expert-comptable de son état, avec un cabinet prospère, elle est aussi cogérante, avec son mari, d'une ferme céréalière dans l'Eure. Son conjoint est aussi gérant de deux autres sociétés agricoles dans l'Orne. Cette députée-maire fut aussi conseillère régionale de Basse-Normandie de 2010 à 2012. Elle a accompagné sur la liste de droite des régionales de 2004 avec un président de la Caisse régionale du Crédit agricole de Normandie, ancien secrétaire général adjoint des JA, ancien président (FNSEA) de la Chambre régionale d'agriculture. Son fils se retrouve gérant, depuis début 2018, d'un groupement foncier agricole qui exploite la ferme d'environ 200 hectares dudit président de caisse du Crédit agricole. Ce procédé sociétaire permet de céder une ferme sans passer par la CDOA et la SAFER. Dans une société, les transferts de parts échappent à la notification de changement obligatoire dans le cas d'une cession d'activité d'une ferme ou d'une vente d'individu à individu. La FNSEA ne s'oppose pas à la dérive des formes sociétaires en agriculture.

## SPÉCULATION FONCIÈRE DANS LE GRAND EST

Dans la région de Bure, à cheval sur la Meuse et la Haute-Marne, les FDSEA ne jouent pas leur rôle de défense de l'intérêt commun dans le contrôle du foncier agricole. Le projet de Centre industriel de stockage géologique (CIGEO), destiné à l'enfouissement de déchets radioactifs à Bure-Saudron, a déclenché une bataille foncière qui mérite que l'on s'y arrête. Pour rallier la population à ce projet très contesté, l'État a créé le Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne (fonds d'aide à l'investissement) où siègent, entre autres, la Chambre d'agriculture et le Conseil Régional. Ce GIP finance tout type d'initiative économique dans l'aire du projet d'enfouissement. Notamment des tanks à lait, du photovoltaïque à la ferme, des méthaniseurs, des brumisateurs pour les vaches. Il y a de l'argent pour les agriculteurs qui ne s'opposent pas à CIGEO. Pour enrayer l'éventuelle résistance des propriétaires fonciers et s'assurer la maîtrise totale des terres en surface, CIGEO a mis au point une stratégie d'achat des terres avec la collaboration active de la SAFER. Cette dernière court la campagne à des dizaines de kilomètres à la ronde de Bure-Saudron pour acheter au prix fort (jusqu'à 11 000 €/ha au lieu de 2 500€), par centaines d'hectares, des parcelles qu'elle propose aux agriculteurs de Bure-Saudron sur le mode d'un échange de terres. Au fil du temps, cela pourrait permettre à CIGEO de contrôler des milliers d'hectares à Bure. De cette inflation spéculative, de ce détournement du rôle de la SAFER, tout comme des violences policières et judiciaires à l'égard des paysans s'opposant à CIGEO, la FNSEA, la Chambre d'agriculture, les élus agricoles au Conseil régional ne disent mot.

Pourtant, la FNSEA peut compter dans la région Grand-Est sur une équipe issue de ses rangs, parmi les plus puissantes de France, qui permettrait de contrecarrer cette politique d'accapement des terres par CIGEO. En effet, la première région céréalière de France est vice-présidée à la Bioéconomie, l'agroalimentaire et la bioénergie par Philippe Mangin. C'est un des hommes les plus influents de l'agriculture française. Agriculteur dans la Meuse, il fut successivement président du Centre national des jeunes agriculteurs (devenu JA) ; président du groupe coopératif EMC2 (Lorraine/Champagne-Ardenne) ;



Terre nue dans l'Aisne.

président (FNSEA) de la Chambre d'agriculture de la Meuse ; président de Coop de France (lobby de la coopération agricole) ; vice-président, puis président de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA), vice-président à l'agriculture de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Aujourd'hui, Il est redevenu vice-président de la CNMCCA, il préside l'Alliance des Coopératives Agricoles (ACOOA) et la destinée du groupe InVivo (première coopérative agricole française, 10 200 collaborateurs dans 34 pays, 5,5 milliards de chiffre d'affaires).

Et cet homme puissant n'est pas seul. La vice-présidence à l'Agriculture et la ruralité est confiée à l'ex-directrice de la Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne. La commission Agriculture et forêt est présidée par le 1<sup>er</sup> vice-président de la FDSEA du Bas-Rhin et secrétaire de la Chambre d'agriculture d'Alsace. Son vice-président à la forêt est agriculteur, sénateur des Vosges, président d'une coopérative laitière, ancien vice-président du CNJA, ancien président de la fédération départementale de la FNSEA, président de la Chambre d'agriculture des Vosges depuis 1989, vice-président de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) qu'il représente au Conseil économique, social et environnemental (CESE). L'autre vice-président, ancien président de la Chambre d'agriculture Champagne-Ardenne, administrateur à la Caisse régionale du Crédit Agricole du Nord-est. Du côté des membres de cette commission on trouve un député et secrétaire-adjoint de la Chambre d'agriculture d'Alsace, ainsi que le président de la Chambre régionale d'Agriculture d'Alsace. Aucun d'entre eux ne s'est publiquement opposé au

33 - Projet d'autoroute à péage, de 24 km, impactant 24 communes, contesté en ce qu'il fait disparaître 300 ha de terres fertiles, 10 ha de forêt et qu'il menace l'habitat naturel du grand hamster d'Alsace.

phénomène de spéculation foncière dans la région de Bure-Saudron. Un reniement du combat de leurs aînés de la FNSEA qui ont mis en place la « politique de structures » avec la création des CDOA et de la SAFER.

### SABOTAGE D'UN PARC NATIONAL

À proximité, un autre GIP déchaîne les troupes de la FNSEA. C'est celui du projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, dédié à la forêt feuillue de plaine. Là, les FDSEA et les JA de Haute-Marne et de Côte D'or unissent leurs forces pour vilipender le projet de parc national et s'appliquent à en exclure le maximum de terrains agricoles. Pour eux, le parc est une contrainte de plus. Pour leurs collègues et voisins de la Confédération paysanne c'est une opportunité de développement économique avec notamment des retombées sur le tourisme rural, les gîtes, les Chambres d'hôtes à la ferme, les ventes directes de produits de terroir. Guérilla administrative, communiqués, manifestations, actions violentes des FDSEA n'ont toujours pas suffi à bloquer le projet de parc. Estimant sans doute que la campagne appartient à eux seuls, ces syndicalistes refusent désormais le dialogue avec les autres membres du GIP et en boycottent les réunions. De peur d'être convaincus de leur erreur ?

Ainsi, dans la région Grand-Est, les déclinaisons locales de la FNSEA sont muettes sur la spéculation foncière dopée aux déchets nucléaires mais vitupèrent contre un parc national favorisant le développement rural et satisfaisant les objectifs du Grenelle de l'environnement. Tout comme elle reste muette sur le Grand contournement ouest<sup>33</sup> de Strasbourg.

## Ressource en eau

En Nouvelle-Aquitaine, le bassin versant de la Charente bénéficie d'un climat doux et ensoleillé avec des précipitations modérées. Les conditions naturelles de ce bassin versant sont relativement homogènes : terrains calcaires, faible altitude et topographie peu heurtée. La Charente est un fleuve au rythme généralement lent, qui s'écoule sur 381 km depuis le département de la Haute-Vienne jusqu'à son estuaire en Charente-Maritime. Les nappes alluviales sont peu épaisses et leur inertie faible, ce qui contribue à rendre la ressource en eau vulnérable<sup>34</sup>.

En Charente, en Charente-Maritime, en Deux-Sèvres, l'eau est une ressource fragilisée par la forte pression de l'agriculture. Au fil des ans, dans le droit fil des lois d'orientation agricole de 1960 et 1962<sup>35</sup>, les Chambres d'agriculture et les FDSEA ont encouragé l'arrachage des haies, l'arasement des talus, le drainage des terres humides et des marais, pour pouvoir entrer dans les champs plus tôt et avec du gros matériel. Cela a pour effet d'aggraver les sécheresses et de détruire les zones tampons marécageuses où s'épuraient les pesticides. Tout ça pour favoriser la culture du maïs irrigué. En quelques années, ces choix agricoles ont détruit l'écosystème fragile qui permettait de traverser sans dommage les épisodes de sécheresse. Aujourd'hui, les cours d'eau de cette région subissent des étiages sévères et les pollutions agricoles (nitrates, pesticides) atteignent les masses d'eau de surface et les nappes phréatiques. Les estuaires de la Charente et de la Seudre sont pollués, ce qui pose des problèmes aux ostréiculteurs, notamment ceux de Marennes-Oléron. À cela s'ajoute le pompage dans les nappes phréatiques pour arroser le maïs, qui compromet leur remplissage. Des centaines de forages agricoles ont pompé sans contrôle jusqu'en 2006, date à laquelle sous la pression de la société civile, a été obtenu un début de police de l'eau.

À partir de 2010, le nouveau vice-président (PRG) à l'agriculture de la Région Poitou-Charentes, Benoît Biteau, paysan bio de son état, bataille pour encadrer les prélèvements et bloquer le financement public de projets de retenues d'eau par trop pharaoniques. Financement réclamé par Irrigants de France, une structure dans

l'orbite de la FNSEA et de ses associations spécialisées en grandes cultures<sup>36</sup>. En 2016, La refonte du périmètre des régions voit le Poitou-Charentes englobé dans la Nouvelle-Aquitaine. C'est l'occasion pour la FNSEA de faire pression sur le président de la Nouvelle-Aquitaine, le socialiste Alain Rousset, pour écarter Benoît Biteau de l'exécutif régional. Ce dernier rappelle dans un entretien avec l'auteur de ces lignes qu'avec une vulgarité assumée, une élue FDSEA à la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, a déclaré en réunion publique à Alain Rousset « on est prêt à vous faire confiance mais vous nous débarrassez de Biteau qui nous chie dans les bottes depuis six ans ». Ce qui fut fait. Soutenus par la FNSEA et la Coordination rurale, les agriculteurs irrigants de l'ex-Poitou-Charentes déposent à la région près de 200 projets de réserves de substitution totalisant quelque 50 millions de m<sup>3</sup> d'eau, prélevée par forage dans les nappes phréatiques. Face à cette mise en danger de l'écosystème local, la Confédération paysanne mobilise les agriculteurs attachés à l'agroécologie<sup>37</sup>, rejoints par les associations de pêcheurs, des ostréiculteurs, des associations de protection de la nature. Leur opposition aux « bassines » comme ils les dénigrent, est renforcée, en Charente-Maritime, par les verdicts défavorables des enquêtes publiques. Furieux, les pro-bassines en viennent aux menaces de mort, aux campagnes d'affiches, aux actes de vandalisme sur le véhicule d'un responsable d'association environnementaliste. Conscient des enjeux, le président de la région refuse en juin dernier de financer les bassines en l'état de leurs projets. Passant outre la loi, certains irrigants vont en construire sans autorisation. La guerre de l'eau ne fait que commencer en Nouvelle-Aquitaine.

34 - <http://www7.inra.fr/dpen/pdf/brychrc52.pdf>

35 - Entre autres dispositions majeures, ces lois définissent « l'aménagement foncier » comme devant « assurer une structure des propriétés et des exploitations agricoles et forestières conforme à une utilisation rationnelle des terres et des bâtiments » avec des « travaux connexes de nature à améliorer de façon rationnelle la productivité ».

36 - <http://www.maizeurop.com/structure/irrigants-de-france/organisation/>

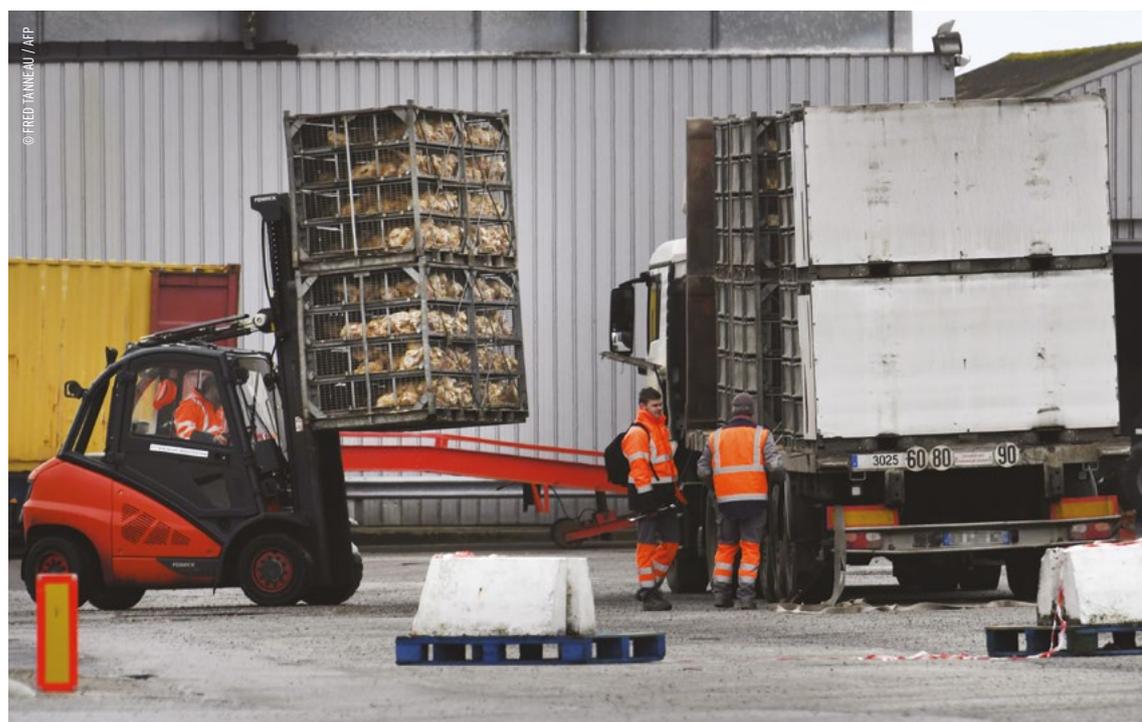
37 - <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/la-rochelle/rochelle-manifestation-opposants-au-projet-19-nouvelles-bassines-substitution-1389003.html>

## Agroalimentaire

À la ferme comme à l'usine, la FNSEA est fière du modèle agro-industriel. Les filières agricoles spécialisées bâties par la FNSEA et ses satellites sont l'expression de cette volonté de produire pour l'ailleurs, en totale déconnexion avec les besoins et avis d'un territoire. En cela, la Bretagne est une région phare. La FNSEA y cuisine avec des coopératives agricoles (Even, Triskalia, Cooperl, Eurial, Terrena...) dont les marques emplissent les gondoles des supermarchés. Elle est aussi très protectrice des entreprises agroalimentaires qui intègrent les éleveurs. L'intégration est la forme contractuelle par laquelle une entreprise s'assure le travail d'un éleveur en lui fournissant ce dont il a besoin en amont et en s'engageant à lui acheter sa production. Dans le cas des poulets, l'entreprise fournit les poussins et leur alimentation et achète les poulets à leur maturité. L'entreprise impose les prix des poussins, des aliments et des poulets. L'éleveur est pieds et poings liés à l'entreprise.

Dans cette catégorie intégratrice, longtemps vantée comme un fleuron de l'agroalimentaire français, l'entreprise Doux a déposé son bilan en mars 2018 : 35 millions d'euros de déficit, des retards de cotisations sociales et une amende

pour fraude d'environ 85 millions d'euros due à l'Union européenne. L'histoire de Doux est exemplaire de l'industrialisation agroalimentaire et de la Politique agricole commune qui a subventionné les exportations jusqu'en 2013. L'entreprise encaissait 50 à 60 millions d'euros par an pour exporter des poulets bas de gamme, congelés, vers les pays du golfe Persique. Au fil du temps, Doux a capté plus d'un milliard d'euros de subventions. La fin des subventions a révélé le non-sens économique d'une filière basée sur l'exportation à plus de 80%. D'autant que la piètre qualité des volailles a barré tout espoir de satisfaire une clientèle hexagonale ou européenne. Selon l'Institut technique de l'aviculture, la France importe plus de 40% de ses besoins en poulets. Il y a de la place pour une production bio par les 424 éleveurs sous contrat avec Doux et pour les 1239 employés dans les abattoirs et usines de transformation. L'agonie de Doux est une opportunité pour réorienter et re-territorialiser la production de nourriture. Pour cesser de renflouer avec de l'argent public, sans conditions sociales et environnementales, une entreprise qui a toujours asservi les paysans. On serait en droit d'attendre de la FNSEA une proposition de réorientation stratégique qui assure un avenir aux éleveurs concernés par la faillite. Ce n'est pas le



Des employés déchargent des poulet d'une usine Doux, le 23 mars 2018, à Châteaulin.

choix qui est fait. Au contraire, la FNSEA soutient un sauvetage qui reste dans cette logique industrielle<sup>38</sup>. Rappelons que le groupe agro-industriel et financier Avril (œuvre d'adhérents de la FNSEA et non des moindres<sup>39</sup>) a des parts dans Doux depuis 2015. Ce mélange des genres se reproduit aussi dans l'exécutif régional breton : la solution soutenue par la FNSEA est aussi celle qui a la préférence du vice-président à l'agriculture de la région Bretagne, Olivier Allain<sup>40</sup>. Éleveur bovin, il est aussi un activiste de la FNSEA bretonne depuis de longues années. Il a présidé la FDSEA des Côtes d'Armor et la Chambre d'agriculture de ce département<sup>41</sup> et défendu le bien fondé de l'élevage intensif dans le débat sur les marées vertes<sup>42</sup>. Dans le dossier Doux, Olivier Allain a puisé 20,9 millions dans le budget breton pour faire entrer la région dans Yer Breizh, une société multinationale créée pour l'occasion. Le geste ne résout rien sur le fond et efface un peu plus la frontière entre intérêt commun et intérêt privé. Entre FNSEA, politique et industrie alimentaire.

## États généraux de l'alimentation

En 2017, le président de la République s'est acheté un été sans barrage d'agriculteurs en colère en leur promettant, à la veille des législatives, des États généraux de l'alimentation (EgAlim). Il reprenait là une bonne idée lancée par Nicolas Hulot quatre mois plus tôt. Annoncés comme une grande remise à plat de notre système alimentaire, ces EgAlim devaient permettre d'aborder toutes les facettes du sujet avec tous les acteurs, du champ à l'assiette.

L'idée est pertinente de partir de l'assiette, du citoyen qui réclame depuis des années la fin de la malbouffe, des pesticides dans les champs, des antibiotiques dans les élevages, des additifs de toutes sortes dans les préparations alimentaires. On se dit que l'on va enfin prendre les choses par le bon côté du manche. Ce n'est pas simple, ça demande que chaque acteur fasse un pas vers les autres, ça demande aussi du temps pour discuter, réfléchir et un débat d'une telle ambition doit s'organiser dans tout le pays.

C'était sans compter deux choses : d'une part l'annonce était faite pour donner un

os à ronger aux agriculteurs conventionnels en pleine crise économique, d'autre part le président Macron n'ayant aucune vision des problématiques agricoles et environnementales a réfléchi au filtre de la vieille grille de lecture productiviste. L'ouverture des EgAlim au ministère de l'Économie et des Finances fut le symbole pathétique de cette approche, et l'accent mis d'emblée par la FNSEA sur « le partage de la valeur » a relégué au second plan ce qui est l'essence même de l'agriculture : son modèle agronomique et sa relation au territoire géographique et humain.

Que s'est-il passé ? Malgré le délai (un gros mois), la FNSEA a accepté tout de suite car, d'une part, la proposition était assortie d'une enveloppe de cinq milliards d'euros qu'il convenait de fléchir à son avantage ; d'autre part, plus on allait vite, moins la société civile avait le temps de s'organiser pour contribuer au débat et risquer de réorienter le modèle agro-industriel. La FNSEA a placé un homme à elle à la coordination des EgAlim, Olivier Allain (dont nous évoquons les prouesses au paragraphe précédent), imposé son ordre du jour – le partage de la valeur dans la chaîne de production alimentaire – et son agenda : le plus vite possible, pendant que la société civile serait à la plage. Certes, le « juste prix » que l'on devrait payer au paysan est un sujet essentiel mais il varie selon le mode de production : à quoi sert de définir un partage quand on ne sait pas ce que l'on partage ! Mettre ainsi la charrue devant les bœufs était le moyen sûr de ne pas se poser la question du modèle agronomique et de perpétuer la malbouffe dans nos assiettes. Selon les informations qui ont fuité des cabinets ministériels à l'époque, la FNSEA ne voulait entendre parler ni de la révision prochaine de la Politique agricole commune, ni du réchauffement climatique et encore moins de la perte de la biodiversité... c'est-à-dire les trois sujets de fond les plus importants, ceux qui auraient dû être le socle de toutes les discussions des EgAlim. Cela rappelle la façon dont la FNSEA avait, quelques semaines avant les EgAlim, tenu la plume de ses adhérents avec un « guide de réponse<sup>43</sup> » à apporter à une consultation de la Commission européenne sur la PAC. Elle y cochant les réponses susceptibles de « contrebalancer les positions des ONG »

38 - Cf Siné Mensuel n° 76, juin 2018 et 180522 - CP\_FNSEA-CFA\_Reprise-de-Doux.pdf

39 - Jusqu'à sa mort brutale, le 19 février 2017, le président de la FNSEA, Xavier Beulin, présidait aussi le groupe Avril-Sofiprotéol. Groupe fondé en 1983 par les producteurs d'oléagineux et de protéagineux organisés par la FNSEA.

40 - Olivier Allain élève 350 bovins et des poules pondeuses, sur 170 hectares, à Corlay. Il a inspiré le chapitre agricole du programme du candidat Macron.

41 - Président de la Chambre d'agriculture, Olivier Allain a eu l'idée lumineuse de repérer les terrains pour la prospection minière de la société australienne Variscan sur 34 communes bretonnes et invité les paysans à lui réserver le meilleur accueil. Il a aussi appelé à enfreindre la loi qui oblige à déclarer les flux d'azote de chaque ferme.

42 - <https://www.letelegramme.fr/cotesarmor/algues-vertes-la-fdsea-22-repond-aux-associations-26-07-2014-10273981.php>

43 - <https://www.mediapart.fr/journal/economie/130417/la-fnsea-dicte-les-reponses-une-consultation-europeenne>



© EMILIE LOREAU / GREENPEACE

Épandeur d'engrais. Aisne

afin que la PAC n'intègre pas les engagements pris par l'Union européenne en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de développement durable. À la question « pour quels objectifs de protection de l'environnement la PAC devrait-elle faire davantage ? » qui offre sept suggestions – réduction de la pollution de l'eau, inondations, perte de biodiversité, érosion des sols... –, la FNSEA préconise de répondre « Aucun ! ». Cela illustre l'esprit de dialogue avec lequel la centrale syndicale a abordé les EgAlim.

Nicolas Hulot a cependant réussi à imposer de prendre le temps du débat avec la société civile en reculant les dates des ateliers où elle était conviée. Mais la feuille de route est demeurée aux mains des lobbies agro-industriels, du ministre de l'Agriculture Stéphane Travert et les EgAlim une manifestation parisienne réservée aux « têtes de réseaux ». Pas question de laisser le citoyen reprendre du pouvoir sur son assiette. Qui se

souvent des débats en région, placés sous les bons offices des préfets et de la Profession ?

Par contre, l'histoire risque de retenir la remarque de la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, prononcée d'un ton sec lors de la cérémonie d'ouverture, à propos de l'agrobiologie : « plus c'est vert, plus c'est cher ». Un renvoi du consommateur à son porte-monnaie sur le ton de ce qui se passe à la ferme ne le regarde pas. Ainsi lancés, les EgAlim se sont déroulés à l'envers de ce que leur intitulé annonçait : centrés sur la production et non pas l'alimentation.

## Une campagne électorale atone

Depuis les dernières élections aux Chambres d'agriculture, il y a six ans, la ferme France a beaucoup changé. À l'œuvre depuis des décennies, l'hémorragie démographique et la concentration de la production déposent aujourd'hui l'agriculture française – et pour une part européenne – au pied du mur d'une crise généralisée du modèle agronomique. Épuisement des sols, pollutions chimiques, limites des ressources naturelles s'ajoutent aux crises chroniques provoquées par la dérégulation des productions et la concurrence déloyale du marché mondial. Coiffant le tout, le changement climatique et la chute de la biodiversité viennent rebattre les cartes de l'exercice agricole. Alors de quoi parle-t-on dans la campagne électorale pour les Chambres d'agriculture ?

La FNSEA fait campagne sous le slogan « avançons ensemble les pieds sur terre ». Sa présidente précise qu'elle « ne veut pas faire rêver », « ne pas promettre l'impossible », « ne pas dire c'était mieux avant ». Sur le terrain, le syndicat plaide pour « une agriculture rémunératrice » et insiste pour axer cette campagne autour de cinq mots, « fierté, dignité, rémunération, proximité et accompagnement ». Du côté JA, on veut améliorer le dispositif d'accompagnement des jeunes à l'installation, mais surtout faire en sorte que « les Chambres d'agriculture accompagnent mieux les cédants ». À voir l'affiche de sa campagne de notoriété pour le métier d'agriculteur, la FNSEA apparaît comme la plus écologiste des organisations alors que, comme décrit précédemment, à l'Ouest, certains de ses membres assèchent le Poitou pendant qu'à l'Est d'autres s'opposent à un parc national.

La Confédération paysanne veut rassembler autour de « Produire pour vivre et rester paysan-ne demain ! ». À ses yeux, « Reconquérir du revenu, c'est retrouver de l'autonomie dans son travail, ses choix, ses pratiques et donc trouver ou retrouver du sens à son métier ». Et « Vivre », c'est « disposer de temps pour soi, pour sa famille, du temps libre ». Le tout en « relocalisant la production et la transformation » pour « s'inscrire dans un territoire et une campagne vivante, avec des productions diversifiées et des paysans et paysannes nombreuses ».

La Coordination rurale mobilise sur « Des prix, pas des primes », « condition indispensable pour une agriculture pérenne ». La CR s'oppose aussi à la régionalisation des Chambres d'agriculture et défend les services de proximité que doit offrir une Chambre départementale. Elle est attachée à la « liberté de conseil » pour les agriculteurs. « On ne veut plus que les agriculteurs soient obligés de prendre une carte syndicale pour avoir un conseil juridique ».

Le MODEF réclame « des prix rémunérateurs pour toutes les productions, le soutien aux petites et moyennes exploitations, la promotion du rôle de l'agriculture dans l'aménagement du territoire et la préservation des paysages ». Le syndicat veut aussi interdire l'importation des produits qui ne respectent pas le cahier des charges français.

S'il y a des revendications, telle celle de prix rémunérateurs, qui ne sont pas loin d'être consensuelles, les moyens d'y parvenir divergent selon les organisations : régulation pour la Coordination rurale, la Confédération paysanne et le MODEF. Le marché pour la FNSEA-JA.

Sur la PAC, le constat de son inadaptation peut rassembler les syndicats mais là aussi ils divergent sur les moyens de la réformer.

Ce qui frappe dans cette campagne aux élections professionnelles, c'est le bas niveau du débat proposé : des prix rémunérateurs. L'ombre portée du « partage de la valeur » qui a mobilisé la FNSEA aux EgAlim obscurcit toujours l'horizon agricole. Pourquoi ne pas organiser dans chaque département un débat public avec tous les syndicats locaux agricoles sur leur programme pour la Chambre d'agriculture ?

# AVANÇONS ENSEMBLE LES PIEDS SUR TERRE

**AUJOURD'HUI + QUE JAMAIS VOTONS !**

Jeunes Agriculteurs + Insee

Ci-contre et au milieu : Pas de grande parcelle de céréales, pas un bâtiment d'élevage à l'horizon, pas un tracteur, pas une fosse à lisier, pas une rampe d'irrigation, pas un pulvérisateur qui sont pourtant des caractéristiques de l'agriculture que défend le FNSEA.

# TOUT DÉBROUSSAILLER TOUT REDESSINER

Si les campagnes françaises sont si belles, ce n'est pas seulement parce que les paysages eux-mêmes sont tellement variés... c'est aussi et d'abord parce que les professionnels de l'agriculture les façonnent chaque jour. Toute l'année, ils sont à pied d'œuvre pour créer, modifier et entretenir un paysage de plus de 11 millions d'hectares de paysages permanents de 2 millions d'hectares de biozones, de haies ou d'arbres. Ils contribuent à protéger la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau, entretenir les sols, lutter contre le changement climatique et développer les produits locaux.

Les métiers de l'agriculture travaillent au contact d'un écosystème naturel qu'ils alimentent et contribuent à préserver.

DÉCOUVREZ LES MULTIPLES VISAGES DE L'AGRICULTURE SUR [WWW.LESMETIERSDEL'AGRICULTURE.FR](http://WWW.LESMETIERSDEL'AGRICULTURE.FR)

LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE TRANSFORMENT LE QUOTIDIEN | Insee

# ÊTRE DÉPENDANT DES SAISONS ÊTRE SON PROPRE PATRON

Considérément aux idées reçues, être son propre patron dans l'agriculture n'est pas réservé aux hommes. Plus du quart des chefs d'exploitations agricoles sont des femmes. C'est proportionnellement plus de 30% dans les élevages et les vergers. Plus de 10% des chefs de culture régionale agricole sont des femmes. Elles sont présentes dans tous les secteurs de l'agriculture : élevage, cultures, viticulture, arboriculture, maraîchage, etc. Elles travaillent au plus près de la nature, les métiers de l'agriculture. Elles ont développé leur savoir-faire et leur savoir-être pour garantir la qualité et la sécurité de nos produits.

DÉCOUVREZ LES MULTIPLES VISAGES DE L'AGRICULTURE SUR [WWW.LESMETIERSDEL'AGRICULTURE.FR](http://WWW.LESMETIERSDEL'AGRICULTURE.FR)

LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE TRANSFORMENT LE QUOTIDIEN | Insee

Ci-contre : L'opposition entre l'accroche « être dépendant des saisons » et la photo dans une serre est marquante, puisqu'une serre est justement faite pour s'affranchir des contraintes saisonnières.

## Des Parlements de la nourriture et de la nature

Ainsi menée, la campagne électorale va difficilement ramener aux urnes les 46 % d'abstentionnistes de 2013 et risque de faire grossir leurs rangs. La première mesure à prendre pour séduire les abstentionnistes serait de leur donner l'assurance d'être représentés s'ils votent. Cela veut dire modifier les règles actuelles du scrutin au profit d'un scrutin avec une dose de proportionnelle et un conseil d'administration où siègeraient aussi les syndicats minoritaires élus à la Chambre d'agriculture. La seconde mesure serait de garantir et renforcer le rôle et les moyens des Chambres départementales pour assurer la proximité des conseils et services.

La troisième mesure serait de lancer une grande réflexion sur la reterritorialisation des filières afin d'en finir avec « les pensées en silo » propres à l'industrie, au bénéfice des circuits locaux et régionaux et de l'économie circulaire.

Ces réformes de fond relevant des professionnels concernés pourraient être complétées par l'ouverture des Chambres d'agriculture à la représentation des associations de la société civile en matière d'alimentation, de santé et d'environnement. En effet, l'importance du sujet – la production de la nourriture quotidienne d'un pays – à l'heure des bouleversements

climatiques et alors que débutent la renégociation de la PAC – mérite mieux que l'entre-soi syndical agricole. Il est temps que le citoyen lève les yeux de son assiette pour aller voir ce qui se passe dans l'organisation du *mesnage des champs* comme disait Olivier de Serres. D'une part, cela lui évitera de dire des bêtises sur l'agriculture et d'autre part, c'est le moyen de connaître les pratiques agricoles qui satisfont ses exigences de qualité de nourriture.

Parallèlement, la prise croissante de responsabilité du citoyen dans les systèmes alimentaires (circuits courts, achats bios, agriculture urbaine, traçabilité, restauration collective...) crédibilise sa participation aux travaux d'une Chambre d'agriculture. Plus largement, on pourrait envisager d'ouvrir les Chambres d'agriculture aux différents usagers de la nature. Elles pourraient devenir des parlements de la nourriture et de la nature où s'harmoniseraient les champs de la gouvernance (alimentaire, écologique, climatique, économique, sociale, sanitaire, touristique...), où la nature aurait une place politique. Où se réinventerait l'agriculture. Où le paysan retrouverait la dignité de son rôle social et partagerait avec les citoyen-ne-s son expertise en nourriture de qualité et en biodiversité.

Ventes de légumes sur le marché de Montélimar.





JANVIER 2019

Enquête écrite par : Gilles Luneau  
Contact : [gilles.luneau@globalmagazine.info](mailto:gilles.luneau@globalmagazine.info)

**GREENPEACE**